Consortiums d’achat ou organismes de groupement d’achats

Approvisionnement stratégique

Mars 2025

Service New Nouveau Brunswick

Contenu

- Contexte
- Conditions pour devenir membre
- Processus pour devenir membre
- Participation du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Service New Nouveau Brunswick

Contexte

- Les consortiums d’achat, ou organismes de groupement d’achats, visent à permettre à leurs membres (entités du secteur public) de combiner leur pouvoir d’achat afin de bénéficier d’une tarification en fonction du volume pour les biens et services.

- Pour les entités du secteur public, l’achat de biens ou de services par l’intermédiaire d’un consortium d’achat peut permettre de raccourcir le cycle d’approvisionnement et d’éviter les risques liés au processus d’approvisionnement public.

- Au Canada, les consortiums d’achat jouent un rôle essentiel dans divers secteurs, comme les soins de santé, les services municipaux et l’éducation.

Service New Nouveau Brunswick

Conditions pour devenir membre

- Au Canada, le chapitre sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange canadien définit les paramètres pour l'acquisition de biens et de services par l'intermédiaire de consortiums d'achat.

- Au Nouveau-Brunswick, la *Loi sur la passation des marchés publics* tient compte de ces paramètres.

- Pour qu'une entité du secteur public du Nouveau-Brunswick puisse joindre un consortium d'achat, le ministre de Service Nouveau-Brunswick doit être convaincu que les activités d'approvisionnement menées par le consortium d'achat sont conformes aux paramètres énoncés dans l'Accord de libre-échange canadien et la *Loi sur la passation des marchés publics*.

Service New Nouveau Brunswick

Processus pour devenir membre

- Les entités du secteur public du Nouveau-Brunswick qui sont assujetties à la *Loi sur la passation des marchés publics* doivent demander et obtenir la permission du ministre de Service Nouveau-Brunswick pour joindre un consortium d'achat.
    - Après réception de telles demandes, le personnel de la Direction de l'Approvisionnement stratégique de Service Nouveau-Brunswick examinera, au nom du ministre, les pratiques relatives aux démarches d'approvisionnement afin de s'assurer qu'elles sont conformes à l'Accord de libre-échange canadien et à la *Loi sur la passation des marchés publics*. Si le ministre est convaincu de cela, il peut donner la permission à une entité du secteur public de joindre le consortium d'achat pour une durée déterminée. Il peut aussi imposer d'autres conditions liées à la participation.

Service New Nouveau Brunswick

Processus pour devenir membre (suite)

- Une fois qu'elles sont membres d'un consortium d'achat, les entités du secteur public peuvent participer aux processus d'approvisionnement du consortium :
  - en fournissant des informations nécessaires à l'élaboration des documents d'appel d'offres, en participant à l'évaluation des soumissions, etc.; et/ou
  - en effectuant des achats dans le cadre de contrats établis par le consortium d'achat.

- Le niveau de participation peut varier selon le consortium d'achat.

Service New Nouveau Brunswick

Participation du Nouveau-Brunswick

- Pour consulter la liste des entités du secteur public du Nouveau-Brunswick qui sont actuellement membres de consortiums d'achat et pour savoir où sont annoncées les possibilités d'approvisionnement de ces consortiums d'achat, veuillez consulter le Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick à l'adresse suivante **www.gnb.ca/rpanb** et cliquez sur ***Avis de participation à un consortium d'achat***.

- Remarque – Puisque la Direction de l'Approvisionnement stratégique de Service Nouveau-Brunswick est responsable de faire les démarches pour obtenir la plupart des biens et des services au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministères, districts scolaires et régies régionales de la santé), dans certains cas, Service Nouveau-Brunswick, plutôt que la régie régionale de la santé, le ministère ou le district scolaire concerné, est le membre désigné (entité acquéresse) du consortium d'achat.

Service New Nouveau Brunswick

Participation du gouvernement du Nouveau-Brunswick

- Au Canada, les consortiums d'achat jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en biens du secteur des soins de santé.

- Voilà pourquoi Service Nouveau-Brunswick et/ou les régies régionales de la santé de la province, le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité sont membres de plusieurs consortiums d'achat.

- Les biens achetés par l'intermédiaire de consortiums d'achat pour le secteur des soins de santé du Nouveau-Brunswick sont notamment les suivants :
  - équipement ou dispositifs médicaux (par exemple, lits, civières, systèmes de surveillance des patients, appareils d'échographie);
  - fournitures médicales (par exemple, champs opératoires, blouses chirurgicales, gants, masques, bandages, pansements, seringues, aiguilles);
  - produits de nettoyage;
  - articulations orthopédiques;
  - fournitures de bureau.

Service New Nouveau Brunswick

Vous avez des questions?

NBON@snb.ca

1-800-561-1422

www.gnb.ca/approvisionnement

Service New Nouveau Brunswick